Les Français continuent d'apprécier les espèces, même si leur usage se réduit au profit des paiements par carte et mobile

La Banque centrale européenne a publié en décembre 2024 sa quatrième enquête relative aux habitudes de paiement des consommateurs en zone euro, sur la base de sondages effectués entre septembre 2023 et juin 2024.

Dans un paysage des modes de règlement propice à l'innovation et à la numérisation, les espèces sont de moins en moins utilisées à des fins de paiement. Le rythme de cette baisse d'usage est sensiblement le même en France qu'en zone euro sur la période 2016-2024. En France, le nombre de paiements effectués en espèces dans les commerces de proximité (aux points de vente) a, pour la première fois, été dépassé par celui des paiements par carte en 2024.

Pourtant, une très large majorité des Français continue d'accorder de l'importance aux espèces et lui reconnaît de nombreux avantages. Enfin, les niveaux d'accessibilité et d'acceptation des espèces continuent d'être considérés comme très satisfaisants.

Pauline BACOS, Louis-Alexandre BAYOL, Elsa BELLIARD, Isabelle VALDÉS-CURIEN Codes JEL E4, E41

Direction des Études et de la Surveillance des paiements

1er rang pour la carte

la carte est désormais le moyen de paiement le plus utilisé aux points de vente en nombre de transactions

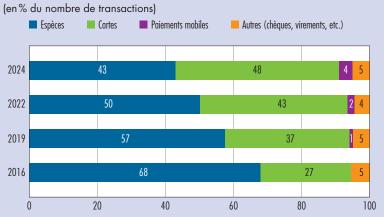
25 %

de l'ensemble des paiements sont désormais effectués en ligne

60%

des consommateurs considèrent qu'il est important d'avoir la possibilité de payer en espèces

Répartition des moyens de paiement aux points de vente, en France



Source : Banque centrale européenne, enquêtes SUCH (2016) et SPACE (2019, 2022 et 2024).



1 L'usage des espèces continue de se réduire au profit de la carte et des paiements mobiles

Sur le modèle des trois enquêtes précédentes de la Banque centrale européenne (BCE), SPACE 2024 renseigne sur les comportements de paiement des ménages en zone euro 1.

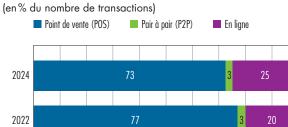
Les paiements en ligne ont encore gagné des parts de marché

En 2024, les transactions dans les commerces de proximité (désignés par la suite « points de vente » ou POS ²) ont représenté moins de 73 % du nombre total des transactions, soit une part qui continue de se replier (elle était de 84% il y a cinq ans). Ce repli se fait au bénéfice des paiements effectués en ligne (en l'occurrence à 25%, soit + 5 points de pourcentage [pp] en deux ans). La part des paiements entre particuliers (P2P3) se stabilise à 3%.

Les consommateurs français effectuent davantage leurs paiements en ligne (25% en 2024) comparativement à la moyenne de la zone euro (21%). La France et la zone euro ont enregistré une croissance identique de la part des paiements en ligne depuis 2019, de l'ordre de 14 pp.

Cette tendance, accélérée par la crise Covid, met en évidence le fait que les confinements et les restrictions de déplacement ont durablement modifié les habitudes de paiement des consommateurs français. En 2024, l'achat de biens alimentaires, de vêtements et autres biens durables ménagers concernaient près de la moitié des achats totaux en ligne, signifiant qu'une partie des achats réalisables aux points de vente s'est reportée de façon structurelle sur le commerce en ligne (cf. graphique 2).

G1 Répartition des transactions aux points de vente, pair à pair et en ligne, en France





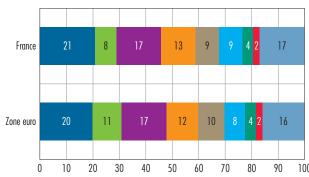
Note: SPACE (Study on the payment attitudes of consumers in the euro area) est l'enquête sur les comportements de paiement des ménages en zone euro.

Sources : Banque centrale européenne, enquêtes SPACE 2019, 2022 et 2024; calculs Banque de France.

G2 Décomposition des paiements réalisés en ligne, par type d'achat en France et en zone euro

(en % du nombre de transactions)





Sources: Banque centrale européenne, enquête SPACE 2024; calculs Banque de France.



¹ BCE (2024), Study on the payment attitudes of consumers in the euro area.

² POS, point of sale ou point de vente (cf. BCE [2024], enquête SPACE).

³ P2P, peer-to-peer ou pair à pair (cf. BCE [2024], enquête SPACE).

La croissance des paiements en ligne contribue également à l'érosion de l'usage des espèces. En effet, les paiements scripturaux captent la quasi-totalité de ce marché : la carte est demeurée en 2024, comme en 2022, l'instrument majoritaire lors d'une transaction en ligne (53 %), mais ce sont les solutions de paiement en ligne (portefeuilles électroniques tels que PayPal et autres applications) qui ont enregistré la plus forte augmentation en deux ans (+ 6 pp). Ainsi, les solutions de paiement en ligne représentaient en 2024 près du tiers (27 %) des moyens de paiement utilisés lors d'un achat en ligne, dont le portefeuille électronique PayPal pour près de 18 % à lui seul.

L'usage de la carte dépasse pour la première fois celui des espèces dans les commerces en France

En France, la part des espèces dans les paiements aux points de vente s'est contractée de 25 pp sur la période 2016-2024, atteignant 43 % du nombre total de transactions.

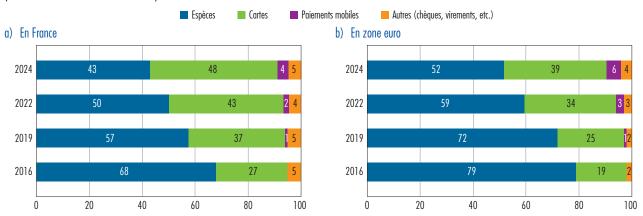
L'usage des espèces en France se place ainsi sensiblement en dessous de la moyenne de la zone euro (à 52%), dont la part s'est contractée de 27 pp sur la même période. Dans l'ensemble, la part des espèces s'est réduite en moyenne depuis 2016 de 3 pp chaque année tant en France qu'en zone euro.

Ce déclin de l'usage des espèces aux points de vente, qui se confirme donc sur une tendance longue, peut s'expliquer en partie par une offre de paiements scripturaux qui se diversifie et séduit toujours davantage les consommateurs : pour la première fois, l'utilisation de la carte en nombre de transactions (48%) dépasse celle des espèces (43%). Cette situation contraste avec celle de la zone euro, où les espèces conservent leur place de moyen de paiement le plus utilisé aux points de vente.

En parallèle, les paiements mobiles enregistrent en France la plus forte hausse entre 2022 et 2024, alors que la part des « autres » moyens de paiement (virements, prélèvements, chèques, etc.) est restée stable. Au sein de la zone euro, la part des paiements mobiles aux points de vente croît tout aussi vite qu'en France, avec un doublement de celle-ci en nombre de paiements en deux ans.

G3 Répartition des moyens de paiement aux points de vente, en France et en zone euro

(en % du nombre de transactions)

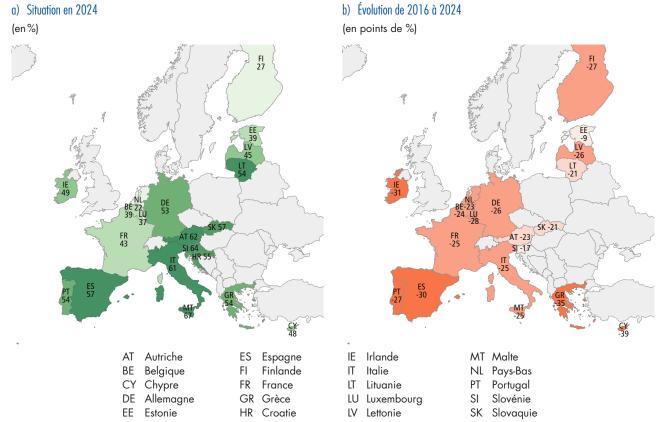


Note : SUCH et SPACE sont les enquêtes menées en zone euro portant, respectivement, sur l'utilisation des espèces par les ménages et les comportements de paiement des ménages.

Sources: Banque centrale européenne, enquêtes SUCH 2016 (Study on the use of cash by households in the euro area) et SPACE 2019, 2022 et 2024; calculs Banque de France.



G4 Part des espèces dans les moyens de paiement en nombre de transactions en zone euro en 2024, et évolution depuis 2016



Sources : Banque centrale européenne, enquêtes SUCH 2016 et SPACE 2019, 2022 et 2024 ; calculs Banque de France.

ENCADRÉ 1

L'évolution de l'usage des moyens de paiement scripturaux en France au premier semestre 2024

Conformément aux missions qui lui sont confiées par la loi, l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP), dont la Banque de France assure le secrétariat et la présidence, publie semestriellement des statistiques sur l'évolution de l'usage des moyens de paiement et de la fraude associée ¹. Cette publication complète les cartographies annuelles mises en ligne par la Banque de France sur les usages des moyens de paiement scripturaux en France ², des particuliers et des entreprises, hors institutions monétaires et financières. Ces données élargissent la vision offerte par l'enquête SPACE, abordée dans le reste de ce Bulletin, qui se concentre sur les paiements des particuliers aux points de vente.

- 1 Note semestrielle sur la fraude du 1er semestre 2024.
- 2 La cartographie pour l'année 2023 a été publiée le 13 décembre 2024. Cf. S. Allain des Beauvais, L.-A. Bayol, C. Bourgeois, I. Maranghi, A. Mocek, A. Thomas et I. Valdés-Curien (2024), « La numérisation des paiements : une tendance de fond en France et en Europe », *Bulletin de la Banque de France*, n° 255/4, novembre-décembre.

/



La dernière publication, relative au premier semestre 2024, confirme la progression du nombre de paiements scripturaux en France (+ 4,5% en glissement annuel), à 16,3 milliards de transactions réalisées au cours du semestre. La carte bancaire demeure le principal moyen de paiement scriptural utilisé (61% des opérations) et représente une part stable du nombre de transactions scripturales dans le temps. Le virement concentre la majorité des flux échangés en valeur (89%), soit 17231 milliards d'euros sur cette période.

Parmi ces agrégats, la conversion aux nouveaux modes de paiement se confirme à travers la progression du recours au virement instantané (+ 47% en valeur en glissement annuel) et du paiement par carte au travers d'une solution mobile (+ 65% en valeur en glissement annuel), aux côtés du virement classique et de la carte bancaire physique. Le virement instantané, qui représente au premier semestre 2024 9% des virements émis pour 113,2 milliards d'euros échangés, devrait continuer sa progression dans les usages de moyens scripturaux en 2025, sous l'effet i) de l'entrée en application du règlement européen sur les virements instantanés, qui prévoit notamment l'alignement de sa tarification sur celle du virement classique, effective depuis le 9 janvier 2025, et ii) du développement de solutions s'appuyant sur ce moyen de paiement, à l'instar de la solution Wero, un nouveau service de paiement instantané proposé par les banques de cinq pays européens. Le paiement par carte au travers d'une solution mobile, qui représente 6% des opérations cartes réalisées, devrait également continuer à progresser.

Enfin, le recul d'autres moyens de paiement scripturaux traditionnels se confirme, avec une baisse de 40 milliards d'euros des transactions par chèque observée au premier semestre 2024. Ce moyen de paiement, encore dominant au début des années 2000 pour les paiements hors espèces en magasin, ne représente désormais que 2,4% du nombre total de transactions, et 1,2% du montant total des transactions.

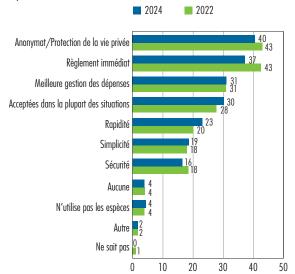
2 Les Français continuent d'apprécier les espèces

En matière d'avantages perçus, les espèces se différencient de moins en moins de la carte

Si la part des espèces continue de décliner, la « préférence » déclarée pour les espèces se stabilise quant à elle à 14% en 2024. Il s'agit cependant d'un niveau bas, loin derrière la préférence affichée pour la carte bancaire (62%).

La majorité des consommateurs (60 %) considère néanmoins qu'il est important (ou très important) d'avoir la possibilité de payer en espèces. Par rapport à la zone euro, en France, la préférence déclarée pour les espèces, comme l'importance de disposer de l'option de payer en espèces, est légèrement plus faible (de 8 pp et 2 pp respectivement).

G5 Évolution des principaux avantages perçus pour les espèces en France (en %)



Sources : Banque centrale européenne, enquêtes SPACE 2022 et 2024 ; calculs Banque de France.



Les avantages perçus pour les espèces par rapport à la carte bancaire en France ont peu évolué entre 2022 et 2024, à l'exception du critère « règlement immédiat », qui perd 6 pp. En effet, dans un contexte d'une meilleure information en temps réel sur les paiements par carte réalisés, notamment via les services de banque en ligne, le caractère instantané du paiement en espèces est devenu moins différenciant. Dans une moindre mesure, le critère d'anonymat et de la protection de la vie privée importe également moins (– 3 pp). Ce constat peut s'expliquer par l'exposition volontaire et grandissante des populations, et notamment des plus jeunes, aux services en ligne et aux réseaux sociaux dans lesquels les utilisateurs sont amenés à renseigner de nombreuses informations privées.

L'appréciation en miroir des avantages des espèces et de la carte met en exergue le fait que si peu de Français déclarent ne pas utiliser les espèces, près de 60% d'entre eux trouvent contraignant d'en transporter. Toutefois, le critère de « meilleure gestion des dépenses » reste élevé et stable à 31%, malgré le développement des applications et des options bancaires de gestion du budget.

Le type d'achat et son montant, facteurs essentiels du choix des espèces

Comme observé lors des précédentes études, quelques critères sociodémographiques influencent l'utilisation des espèces (cf. tableau *infra* et annexe méthodologique). Les estimations nous permettent seulement de valider l'effet de l'âge: la propension à régler un achat en espèces d'une personne âgée de 40 ans ou plus est significativement plus forte que pour une personne de 18 à 39 ans.

Le type d'achat et son montant sont également des éléments explicatifs du choix du consommateur de payer en espèces ou en monnaie scripturale. Ainsi, la propension à régler ses achats en espèces est plus forte dans la catégorie des commerces de tous les jours, vendeurs de rue ou sur les marchés. À l'inverse, les achats dans la catégorie des magasins de biens durables, hôtels, services et autres sont moins souvent réalisés en espèces. Enfin, la propension à régler en espèces est d'autant plus élevée que le montant de la transaction est faible, et ce quel que soit le lieu de transaction.

Ces facteurs explicatifs du choix de payer en espèces ont été identifiés à l'aide d'un modèle économétrique simple (cf. annexe méthodologique, tableau TA2) dont les principaux résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Effets attendus des caractéristiques sociodémographiques et de transaction sur l'usage des espèces

		•
Variables	Effets attendus	Résultats
Variables sociodémograpl	hiques	
Genre	Les hommes sont plus susceptibles d'utiliser en majorité des espèces que les femmes	Effet non significatif
Âge	La probabilité d'utiliser en majorité des espèces croît avec l'âge	Effet significatif : la probabilité de réaliser une transaction en espèces augmente avec l'âge
Revenu	La probabilité d'utiliser en majorité des espèces est moindre lorsque le revenu augmente	Effet peu significatif (non linéaire avec le revenu)
Catégorie socio- professionnelle	Les professionnels pouvant recevoir leur revenu en espèces utilisent plus les espèces	Effet non significatif
Variables de transaction		
Valeur du paiement	Moindre propension à utiliser les espèces pour les plus gros achats	Effet significatif : la probabilité de réaliser un paiement en espèces diminue avec le montant
Type de commerce	La probabilité d'utiliser en majorité des espèces est plus importante dans les commerces de proximité	Effet significatif : la probabilité de réaliser une transaction en espèces augmente augmente dans les commerces de tous les jours, vendeurs de rue et sur les marchés. À l'inverse celle-ci diminue dans les magasins de biens durables, hôtels, pour les services et autres

Sources: « Effets attendus »: Bounie et François, 2006; Bounie et al., 2008; Schuh et Stavins, 2011; Stavins, 2016. – « Résultats »: Banque de Franço.



ENCADRÉ 2

La thésaurisation des ménages français

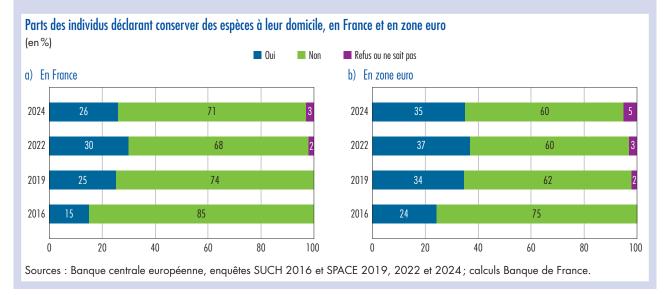
D'après l'enquête, un Français sur quatre (26%) déclare conserver des espèces à son domicile en tant que réserve de précaution ou d'épargne alternative (i.e. thésaurisation) en 2024. Avec la Belgique, la France est le pays de la zone euro présentant la plus faible part de ménages dans cette situation (moyenne de la zone euro à 35%).

Cette faible appétence peut être expliquée par :

- un moindre intérêt à conserver des espèces chez soi en lien avec une forte confiance dans le système bancaire;
- la faible part du revenu perçu en espèces (87% des Français ne reçoivent aucune partie de leur revenu en espèces);
- un biais déclaratif lié à la sensibilité du sujet.

Entre 2016 et 2024, la part des Français déclarant thésauriser a augmenté de 11 points de pourcentage (pp), avec un pic en 2022, où près d'un Français sur trois déclarait thésauriser (30%). Sur l'ensemble des pays de la zone euro, la même dynamique est observée : une hausse (+ 11 pp) sur la période 2016-2024 en dépit d'un léger repli entre 2022 et 2024 (– 2 pp).

Parmi les Français déclarant thésauriser en 2024, près du tiers (30%) conserve moins de 100 euros et, à l'autre bout de l'échelle, près du quart (23%) déclare garder plus de 500 euros. En regardant la tendance de long terme sur la période 2016-2024, les montants thésaurisés sont répartis de manière analogue : un peu plus de la moitié des Français ayant déclaré thésauriser des espèces conserve moins de 250 euros. Toutefois, depuis deux ans, les Français ont tendance à conserver des montants plus importants (– 5 pp des réserves de moins de 100 euros et + 7 pp des réserves supérieures à 100 euros, dont 5 pp pour les seuls montants supérieurs à 500 euros).





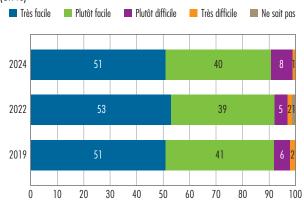
3 La facilité d'accès et l'acceptation des espèces se maintiennent à un niveau élevé en France

Les distributeurs automatiques de billets sont jugés tout à fait accessibles

La perception de la facilité avec laquelle les consommateurs peuvent retirer des espèces peut être déterminante dans le choix dont ils disposent lorsqu'ils effectuent un paiement. Le graphique 6 témoigne de sa stabilité à un niveau élevé en France depuis 2019. Plus de 90% des Français considèrent qu'il est « plutôt facile » ou « très facile » de retirer des espèces. En outre, cette perception est meilleure en France que dans le reste de la zone euro (+ 4 pp pour les catégories « très facile » et « facile » par rapport à la zone euro).

Si les espèces peuvent être mises à disposition par plusieurs canaux, comme les distributeurs automatiques de billets (DAB), les guichets des agences bancaires ou les services de retrait fournis par les commerçants, la source privilégiée de retrait reste les DAB (à 79%). La plupart des Français (43%) retirent des espèces lors de la réalisation d'autres activités du quotidien, tandis qu'un quart d'entre eux le font à l'occasion d'un trajet spécifique dédié au retrait d'espèces. Avec ces résultats, la France ne se distingue pas de la moyenne des autres pays de la zone euro.

G6 Perception de l'accessibilité du retrait d'espèces en France



Sources : Banque centrale européenne, enquêtes SPACE 2019, 2022 et 2024 ; calculs Banque de France.

L'accessibilité aux moyens de paiement scripturaux comme élément déterminant de l'usage des espèces

En 2024, 92% de la population française détient un compte bancaire et 90% possède une carte de paiement, plaçant ainsi la France à des niveaux proches des moyennes de la zone euro. Toutefois, l'accès aux paiements scripturaux instantanés, définis comme les paiements reçus en quelques secondes quels que soient le jour de la semaine et la banque du destinataire, ne sont disponibles, d'après l'enquête, que pour 56% des Français. Parmi ces derniers, seuls 41% en feraient effectivement l'usage, soit 4 pp de moins que la moyenne zone euro. Enfin, 18% des Français disposés à utiliser ce service n'en auraient pas l'usage du fait d'une non-disponibilité: il s'agit du deuxième pourcentage le plus élevé, après la Grèce à 27%.

L'acceptation des espèces par les commerçants : une condition supplémentaire dans l'usage des espèces

L'acceptation des espèces par les commerçants joue un rôle déterminant dans le choix du mode de règlement pour les consommateurs : 94% des commerçants français acceptent les espèces comme moyen de paiement (+ 1 pp sur la période 2022-2024). L'acceptation des espèces est également très satisfaisante en zone euro (95%) et stable sur la période. Pour rappel, les billets et pièces ont cours légal en France : sauf exception, ils ne peuvent pas être refusés lors d'un achat. Ainsi, en France comme en zone euro, seuls 6% des consommateurs se sont vu refuser un paiement en espèces au moins une fois au cours du dernier mois ; ce chiffre atteint 9% pour les moyens de paiement scripturaux en France, contre 12% pour la zone euro.

Toutefois, il convient de noter que la progression de l'acceptation des moyens de paiement scripturaux en France a été forte sur la période 2022-2024 (+ 8 pp, pour atteindre 93%) et que ce niveau d'acceptation a rattrapé celui qui est observé pour les espèces en France (94% en 2024), vraisemblablement en raison des efforts d'équipement de petits commerçants en terminaux de paiement légers ou en solution d'acceptation de paiement mobile.



ENCADRÉ 3

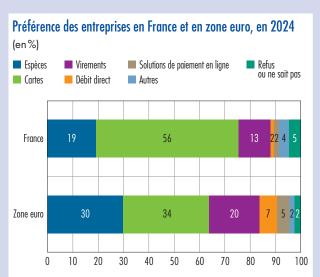
Résultats de l'enquête BCE sur l'usage et l'accès aux espèces des entreprises

La Banque centrale européenne (BCE) a publié en amont de SPACE 2024 les résultats de son enquête sur le comportement relatif à l'utilisation des espèces par les entreprises ¹ dans les 20 pays de la zone euro, trois ans après la toute première édition de cette enquête. L'enquête *Use of cash by companies in the euro area in 2024* se fonde sur les réponses d'un échantillon de représentants d'entreprises relevant des quatre secteurs les plus susceptibles de recevoir des paiements en espèces : i) le commerce de détail, ii) la restauration, iii) l'art et la culture, ainsi que iv) l'hôtellerie.

Tout comme pour les ménages français, la carte est de loin le moyen de paiement préféré (56%) des entreprises françaises, suivie des espèces (19%). Toutefois, la préférence pour les espèces enregistre une augmentation de 4 points de pourcentage (pp) sur la période 2021-2024. Près de 50% des entreprises françaises considèrent que les espèces se démarquent (notées « mieux » ou « bien mieux ») par leur coût total, leur fiabilité, ainsi que leur confidentialité par rapport à l'usage des cartes et des paiements mobiles. En outre, les entreprises françaises sont, avec les entreprises italiennes, les entreprises acceptant le plus les espèces (94%) dans l'ensemble de la zone euro. Ce pourcentage apparaît cohérent au regard des résultats de SPACE 2024.

La grande majorité des entreprises françaises utilisent les services de dépôts d'espèces (60%) et moins du quart d'entre elles utilisent des services de retrait. Si les ménages français effectuent principalement leurs retraits auprès d'un distributeur automatique de billets (DAB, à 79%), les entreprises françaises privilégient le retrait au guichet (48%).

Enfin, les entreprises françaises ont recours au retrait d'espèces principalement dans le but de posséder du change (89%), ce qui place la France en deuxième position dans la zone euro pour la mise en avant de cette raison. Cette disposition des entreprises françaises à vouloir posséder des espèces pour assurer le rendu de monnaie n'est pas sans conséquence sur l'usage des espèces par les consommateurs : l'entreprise facilite l'usage des espèces dans le règlement d'un achat en possédant une quantité suffisante de change.



Sources : Banque centrale européenne (2024), enquête sur les comportements de paiement des entreprises en zone euro (Use of cash by companies in the euro area); calculs Banque de France.

1 BCE (2024), enquête *Use of cash by companies in the euro area in 2024*, septembre. Dans cet encadré ne sont considérées que les petites et moyennes entreprises (PME) – de moins de 250 salariés – en France et dans la zone euro.



**

Ces évolutions, témoignant de changements durables dans les habitudes de paiement en France, ainsi que, par ailleurs, la présence croissante de nouveaux acteurs dans la chaîne de valeur des paiements (prestataires techniques spécialisés, grandes entreprises technologiques, start-up du paiement, etc.) et l'émergence de nouveaux risques dans un environnement international plus incertain,

ont conduit la Banque de France à proposer, dans le cadre du Comité national des moyens de paiement (CNMP), une nouvelle stratégie nationale des moyens de paiement ⁴ pour la période 2025-2030.

En garantissant des paiements sûrs, durables et innovants ainsi qu'en poursuivant l'intégration européenne, cette stratégie conforte le principe de libre choix des moyens de paiement pour les utilisateurs et la pleine acceptation des espèces en France.

4 Cf. Banque de France, « La stratégie nationale des moyens de paiement » : https://www.banque-france.fr/fr/strategie-monetaire/moyens-de-paiement/cnmp/



Bibliographie

Allain des Beauvais (S.), Bayol (L.-A.), Laplace (E.), Novelle Araujo (R.) et Valdés-Curien (I.) (2023)

« Trois ans après le début de la crise sanitaire, les espèces résistent face aux autres moyens de paiement en France », Bulletin de la Banque de France, n° 245/5, mars-avril. Télécharger le document

Banque centrale européenne (2024)

« Study on the payment attitudes of consumers in the euro area (SPACE) – 2024 », décembre.

Télécharger le document

Banque centrale européenne (2024)

Télécharger le document

Banque centrale européenne (2022)

« Study on the payment attitudes of consumers in the euro area (SPACE) – 2022 », décembre.

Télécharger le document

Banque centrale européenne (2022)

« Use of cash by companies in the euro area », octobre. Télécharger le document

Banque centrale européenne (2020)

« Study on the payment attitudes of consumers in the euro area (SPACE) », décembre.

Télécharger le document

Chouteau (L.), Laplace (E.) et Politronacci (E.) (2020)

« Les espèces, malgré leur repli, restent le moyen de paiement privilégié des Français », *Bulletin de la Banque* de France, n° 232/4, novembre-décembre.

Télécharger le document

Esselink (H.) et Hernández (L.) (2017)

« The use of cash by households in the euro area », Occasional Paper Series, n° 201, Banque centrale européenne, novembre.

Télécharger le document

Politronacci (E.), Moret (A.), Bounie (D.) et François (A.) (2018)

« L'usage des espèces en France : priorité aux transactions de faible valeur », *Bulletin de la Banque de France*, n° 220/2, novembre-décembre.

Télécharger le document



Annexe méthodologique

Changement de périmètre du point de vente (POS, point of sale) et du P2P (peer-to-peer, entre personnes)

Le périmètre des achats aux points de vente et entre personnes a évolué entre la première enquête SPACE en 2019 et la deuxième enquête SPACE en 2022. Le périmètre des achats aux points de vente comporte désormais les catégories « Services à l'extérieur de la maison » et « Services à l'intérieur ou autour de la maison », qui ne rentrent plus dans la catégorie des achats entre personnes.

TA1 Périmètre des paiements aux points de vente (POS) et entre personnes (P2P)

Type de commerce	Périmètre
Supermarché	
Commerce de tous les jours (par exemple, boulangerie, pharmacie, kiosque)	
Vendeur de rue ou sur un marché (par exemple, kiosque à journaux, fleuriste)	
Magasin de biens durables (par exemple, vêtements, jouets, produits électroniques, appareils ménagers, meubles)	
La station-service	
Restaurant, bar, café	
Hôtel ou similaire (par exemple, chambre d'hôtes, appartement de vacances)	
lieu de culture, de sport ou de divertissement	Paiement aux points de vente
Distributeur automatique ou billetterie	
Services à l'extérieur de la maison (par exemple, coiffeur, nettoyage à sec, entretien de la voiture, médecin, taxi, billet de transport s'il n'est pas acheté)	
Services à l'intérieur ou autour de la maison (par exemple, nettoyage, garde d'enfants, réparations domestiques)	
Administration publique ou bureau de poste (par exemple, pour obtenir un nouveau passeport/ une nouvelle carte d'identité/une nouvelle plaque d'immatriculation)	
Autre lieu physique	
Ne sait pas	
Dons caritatifs (par exemple, dons, personnes dans le besoin)	Paiement
Paiement privé à une autre personne (par exemple, membres de la famille, amis)	entre personnes

Sources : Banque centrale européenne, enquête SPACE 2022; Banque de France.



Résultats des modèles d'analyse des facteurs explicatifs de l'usage des espèces

Un modèle de régression logistique a été réalisé afin de déterminer les facteurs potentiellement explicatifs des comportements de paiement et des types d'achat des répondants dans l'utilisation des espèces pour le règlement d'un achat. L'échantillon étudié (qui représente 7275 transactions) est celui des achats réalisés aux points de vente, en France. À noter que, pour chacun des achats retenus, le répondant a considéré disposer du choix de payer en espèces ou en paiement scriptural (carte ou paiement mobile).

TA2 Résultats de la régression logistique sur la réalisation d'un paiement en espèces en France

	Achat	Achats payés en espèces		
	Coefficient	(Erreur type)	Odds ratio	
Caractéristiques des transactions				
In(Montant achats) a	- 0,36 ***	(0,03)	0,70	
Âge (référence : entre 18 et 39 ans)				
40 ans et plus	0,15 ***	(0,05)	1,1 <i>7</i>	
Tranche de revenu (référence : revenu ≤ 1000 euros)				
Entre 1001 et 2000 euros	0,24 **	(0,11)	1,28	
Entre 2001 et 3000 euros	0,28 ***	(0,11)	1,33	
Entre 3 001 et 4 000 euros	0,18	(0,11)	1,20	
Plus de 4000 euros	0,09	(0,12)	1,09	
Localisation du paiement (référence : supermarché)				
Magasin de biens durables, hôtel, services et autres	- 0,16 *	(0,09)	0,85	
Commerce de tous les jours, vendeur de rue et marché	0,23 ***	(0,06)	1,26	
Station-service, restaurant, culture et sport, administration publique	0,07	(0,06)	1,07	
Constante	1,97 ***	(0,22)	7,14	
Observations		7275		
AIC		9543		
Pseudo R ²		0,06		

a) Logarithme népérien/naturel du montant des achats en centimes d'euros.

Aide à la lecture des statistiques relatives au montant d'achat : une augmentation d'un point de pourcentage de la valeur d'un achat diminue de 30% la probabilité pour un répondant de régler cet achat en espèces.

Aide à la lecture des statistiques relatives à la localisation du paiement : les achats réalisés dans les magasins de biens durables, hôtel, pour des services et autres ont respectivement une probabilité de 15% inférieure d'être réalisés en espèces que les achats réalisés en supermarché, pour des consommateurs ayant des revenus inférieurs à 1000 euros et âgés de 18 à 39 ans, toutes choses égales par ailleurs. À l'inverse, les achats réalisés dans les commerces de tous les jours, auprès de vendeurs de rue ou un marché ont respectivement une probabilité de 26% supérieure d'être réalisés en espèces que les achats réalisés en supermarché, pour des consommateurs ayant des revenus inférieurs à 1000 euros et âgés de 18 à 39 ans, toutes choses égales par ailleurs.

Notes : Seuil de significativité statistique du coefficient : 1% « *** », 5% « ** », 10% « * ».

La variable dépendante prend la valeur 1 si le paiement est effectué en espèces et 0 s'il est effectué avec un autre moyen de paiement (carte de paiement, paiement mobile, etc.).

L'odds ratio (rapport des chances ou des cotes) est une mesure statistique qui compare les chances (odds) qu'un événement se produise dans un groupe par rapport à un autre.

Le critère d'information d'Akaike (Akaike information criterion, AIC) est une mesure de la qualité d'un modèle statistique.

Le pseudo R² est calculé lorsque la variable à expliquer est nominale ou ordinale, de sorte que le coefficient de détermination R² ne peut pas être calculé comme mesure de la robustesse du modèle. Cependant, le pseudo R² ne représente pas une réduction proportionnelle de l'erreur comme le fait le R² dans la régression linéaire.

Sources: Banque centrale européenne, enquête SPACE 2024 (Study on the payment attitudes of consumers in the euro area); calculs des auteurs.



Éditeur

Banque de France

Directeur de la publication Réalisation Claude Piot

Rédaction en chef

Céline Mistretta-Belna

Secrétaire de rédaction

Alexandre Capony

Studio Création

Direction de la Communication

ISSN 1952-4382

Pour vous abonner aux publications de la Banque de France https://www.banque-france.fr/fr/alertes/abonnements











